

FICHE DE CANDIDATURE 2021
CONCOURS DÉPARTEMENTAL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS »

Monsieur le Président du Département de Seine-et-Marne,

Je vous prie de trouver ci-après la candidature de ma commune au concours départemental « *Villes et Villages Fleuris* » 2021.

Fait à _____ le _____

Le Maire
Signature

1. Mairie :

Nom de la commune : _____

Adresse : _____ Code Postal : _____

Tél : _____ Courriel : _____

Nom du Maire : _____

Nom du maire-adjoint en charge des espaces verts : _____

Nom du responsable des espaces verts : _____

Tél. : _____ Portable : _____ Courriel : _____

2. Informations générales :

Population (dernier recensement) : _____

Surface du territoire communal : _____

Surface des espaces verts communaux : _____

La commune était-elle inscrite au concours départemental en 20 ? Oui Non

3. Les objectifs de votre démarche de labellisation « Villes et Villages Fleuris » :

Description des principaux objectifs de la démarche (amélioration de l'accueil, développement touristique, qualité de vie...):

4. La stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement :

- **La démarche de valorisation** (description sommaire du projet de valorisation du territoire municipal) :

- **Les moyens :**

- Budget annuel moyen consacré au fleurissement et aux aménagements paysagers : _____
- Nombre de personnes employées au service des espaces verts (le cas échéant) : _____
- La commune fait-elle appel à des prestataires pour l'entretien de ses espaces verts ? : _____
- Le personnel technique bénéficie-t-il de formations ? Oui Non
- Participation des bénévoles ? Oui Non

- **La gestion :**

- La commune a-t-elle élaboré un plan d'entretien de ses espaces verts ? Oui Non
- Un plan de désherbage ? Oui Non
- Un plan de gestion du patrimoine arboré ? Oui Non
- La commune est-t-elle en Zéro Phyto ? Oui Non

- **Les ressources naturelles :**

- La commune valorise-t-elle ses déchets verts ? Oui Non
- La commune utilise-t-elle des techniques de paillage ? Oui Non
- La commune mène-t-elle des actions en faveur de la biodiversité ? Oui Non
- Si oui, quelles sont ces actions ? _____

- **La communication et l'animation :**

- La commune organise-t-elle des événements sur le thématique jardin ? Oui Non
- La commune organise-t-elle un concours des Maisons Fleuries : Oui Non
- La commune communique-t-elle son patrimoine paysager ? Oui Non
- Si oui, de quelle manière ? _____

5. Vos projets d'aménagements :

6. Le dossier de présentation de la commune :

Pour une meilleure évaluation de la démarche de valorisation par le végétal et le fleurissement, la commune transmettra – **dans la mesure du possible** - un dossier synthétique sous format numérique. Ce document présentera les motivations de la commune pour sa candidature au label « *Villes et Villages Fleuris* » et intégrera les éléments suivants :

- La présentation générale de la commune
- La démarche de valorisation de la commune par le paysage, le végétal et le fleurissement
- L'animation et la promotion de la démarche de labellisation « *Villes et Villages Fleuris* »
- Le patrimoine végétal et le fleurissement
- La gestion environnementale et la qualité de l'espace public

→ Ce dossier sera complété d'un plan de la commune avec l'emplacement des réalisations végétales et florales

Les renseignements contenus dans ce dossier sont à l'usage exclusif des organisateurs du label « *Villes et Villages Fleuris* » en Seine-et-Marne.

La candidature au label est gratuite. L'adhésion devient obligatoire à partir de la labellisation une Fleur et donne accès à un accompagnement pérenne de professionnels du réseau « *Villes et Villages Fleuris* ».

Fiche de candidature à retourner dûment complétée le 30 avril 2021 au plus tard par courriel : villesvillagesfleuris@departement77.fr

Le Département se tient à votre disposition pour l'inscription de votre commune au concours départemental « Villes et villages fleuris » 2021.

Le règlement du concours est également téléchargeable sur le site internet du label : www.villes-et-villages-fleuris.com

